

# Nouvelliste Vaudois

## ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

**Prix d'abonnement :**

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an.— 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois.— Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois.— Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus. — (Lettres et valeurs franco.)

**OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE**

Altitude 519 m.

1860	HAUT <sup>e</sup> DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h. Millim.
	8 h.	midi.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.	
	Janvier 30	708,8	708,2	706,9	705,2	— 0,3	+ 5,5

**Prix d'insertion :**

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne.— Le NOUVELLISTE paraît tous les jours, excepté le Dimanche.

**LAUSANNE, 31 Janvier.****Bulletin de l'Extérieur.**

Les projets d'annexion de la Savoie et du comté de Nice à la France prennent chaque jour une plus grande place sur le terrain politique et diplomatique.

Dans les négociations qui ont eu ou qui ont lieu, ce n'est pas toute la province actuelle de Nice, comprenant environ 200,000 âmes, qui serait cédée à la France, mais l'ancien comté, qui se compose d'environ 125,000 habitants. Les limites de la Savoie annexée s'étendraient, à l'intérieur, du Var au col de Tenda et à Vintimille sur le littoral. Les territoires de Menthon et de Monaco seront rachetés par la France au duc de Valentinois.

Ce qu'il est permis d'entrevoir à travers le langage des journaux savoisiens, c'est que l'opinion n'est pas unanime dans le pays en faveur de l'annexion à la France. Il y a des journaux qui plaident en faveur de cette cause, mais il en est d'autres, comme le journal de Chambéry, *le Statut et la Savoie*, par exemple, qui la combattent.

Le gouverneur de Chambéry vient de déclarer très publiquement que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de céder la Savoie.

Le *Morning-Post* annonce que lord Elliot et le baron Brénier conseillent au roi François II un changement de politique. On doute que le roi cède à ces conseils.

M. de Villamarina a présenté au roi de Naples ses lettres de créance. A cette occasion, l'ambassadeur piémontais a réitéré au roi l'assurance que les bonnes relations entre son gouvernement et celui de Naples ne seraient pas troublées, tant que ce

dernier persisterait dans la ligne de neutralité suivie jusqu'à présent.

M. Gladstone soumettra le 6 février au Parlement anglais, le budget ainsi que le traité de commerce avec la France, afin d'obtenir l'approbation du traité aussi bien que celle des changements proposés dans le budget à propos du revenu.

Le gouvernement prussien est sur le point d'accéder au traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre sous des conditions qui ne peuvent qu'être bien accueillies du pays sous le rapport commercial aussi bien qu'au point de vue de la politique générale.

La diète de Francfort s'est occupée de nouveau, dans sa séance du 26, du rapport de son comité militaire sur l'affaire des fortifications des côtes. Le comité avait proposé, le 12, d'engager la Prusse à s'entendre avec les Etats directement intéressés et à présenter un rapport à la diète. Celle-ci avait à cet effet ajourné son vote à quinzaine. L'affaire se retrouvant ainsi à l'ordre du jour, le 26, le plénipotentiaire prussien a déclaré qu'elle s'était déjà concertée sur tous les points essentiels avec les Etats riverains, et qu'elle réservait une entente ultérieure à Francfort pour ceux des éléments de la question qui pourraient être traités comme affaire fédérale. L'assemblée a pris acte de cette déclaration et a adopté ensuite les conclusions du comité.

Une députation de la noblesse hongroise dans les rangs de laquelle figurent les noms les plus illustres de la haute aristocratie magyare vient d'arriver à Vienne. On devine aisément ce qui amène au pied du trône les représentants des plus grands intérêts, des plus glorieuses traditions de la Hongrie. Cette démarche aura certainement des résultats graves pour les destinées de l'empire.

les plus expressives et les plus délicatement attachées : tels étaient les noms, l'âge et les qualités des deux danseuses enlevées.

Eulevées ! Le mot est hardi peut-être ! C'est qu'au foyer de la danse, une femme qui disparaît est une femme enlevée. Il n'y a pas de milieu. L'expérience est là pour le démontrer. D'ailleurs, c'était bien l'opinion de toutes celles et de tous ceux à qui on apprenait le fatal événement. Les premières en riaient et enviaient peut-être le sort des victimes. Pour M. le directeur du corps de ballet, il était plongé dans le plus douloureux accablement.

— En vérité, c'était bien la peine de me donner tant de mal pendant quatre ans pour les amener, l'une et l'autre, à ce degré de perfection : où était la nécessité de leur bien faire comprendre les secrets du grand art de *Vestris*? Tous ces efforts devaient les conduire à un succès qui eût marqué l'ère de ma gloire, et par leur caprice et leur légèreté, elles ont tout perdu, tout anéanti : leurs travaux et mes espérances. Si du moins je pouvais les remplacer. Les remplacer ! Fou ! comme si c'était possible ! Je les avais choisies moi-même, au milieu des plus belles et des plus gracieuses. Où retrouver encore cette richesse de chevelure, ces corps si parfaitement tournés, cette légèreté, cette démarche aérienne ? Non, tout est bien perdu. O les femmes ! les femmes !

Après avoir, à l'exemple d'un grand nombre de ses contemporains, maudit une fois de plus ce sexe trop

Il est sérieusement question à Madrid des tentatives d'intervention pacifique entre l'Espagne et le Maroc. On parle d'une conférence qui aura lieu à Tanger entre les ministres marocains et les représentants de plusieurs puissances européennes; d'une prochaine conférence à Gibraltar, et de l'envoi d'un officier du maréchal O'Donnell à Madrid, envoi que l'on rattache à ce projet de pacification. On assure même que l'empereur du Maroc accepterait les conditions qu'il a repoussées il y a trois mois, et consentirait à payer un indemnité de guerre. L'Espagne victorieuse se contentera-t-elle de ces tardives concessions ?

La tâche de l'armée espagnole est plus rude qu'on ne s'y attendait dans la guerre engagée contre le Maroc. L'attaque de Tétouan présentera des difficultés imprévues. Les Marocains ont pris d'excellentes dispositions pour la défense de cette place. C'est peut-être cette situation qui fait naître des bruits de pacification.

**FRANCE**

Le *Moniteur* de lundi contient un décret qui supprime le journal *l'Univers*. Un rapport de M. Billaut expose les motifs de cette suppression : l'*Univers*, dit-il, troubloit les consciences, il agitait le pays, il sapait les bases fondamentales qui régissent les rapports de l'Eglise avec la société civile ; il faisait une guerre ouverte aux plus anciennes traditions nationales, il mêlait la religion à des passions indignes d'elle, il soutenait des doctrines qui ont toujours été combattues par la vieille monarchie française et que l'empereur combattrait de même.

Le *Constitutionnel* reproduit l'encyclique du pape. Elle est accompagnée d'un article de M. Grandguillot, qui regrette de trouver Rome courbée sous l'in-

perfide, M. le directeur du corps de ballet sentit grandir son émotion ; il sortit son mouchoir de sa poche, cacha son visage et il pleura.

Il demeura seul dans sa douleur. Autour de lui, des groupes nombreux s'étaient formés. On se demandait mutuellement des détails sur le grand fait de la journée. Il y avait là M\*\*\*, le rédacteur en chef d'un petit journal, qui demandait des renseignements à une grande fille, aux cheveux roux et aux yeux jaunes comme un fleuve chinois.

— Voyons, mon petit museau, donne-moi quelques détails sur cet enlèvement. Dis-moi ce que tu sais.

— Est-il drôle, celui-là ! Tu me demandes de te raconter la chose et puis tu diras que tu la tiens de moi.

— Une réclame pour tes jambes ! Voyons, parle.

— Eh bien, voilà. Mérine et Stella ont écrit, hier, au directeur, qu'il ne fallait plus compter sur elles. Ce qu'il y a de drôle, c'est que leurs lettres, bien que chacune ait été apportée d'un endroit différent, étaient absolument pareilles. Quoi qu'il en soit, le directeur, qui tenait à ses danseuses, a envoyé chez elles aussitôt, avec l'espoir qu'il serait temps de les détourner de leur projet. Mais on est arrivé trop tard : les oiseaux avaient quitté le nid depuis plusieurs heures.

— Ah ! ah ! Et sait-on qui a pu aider à lever les nids ?

— Voilà ! C'est encore un mystère. On ne connaît pas d'amants aux deux petites. Tu comprends ? Il

**Feuilleton du Nouvelliste Vaudois.****LES DOUZE DANSEUSES**

DU CHATEAU DE LAMOLE.

I.

Ceci n'est point un conte fantastique.

C'est une histoire arrivée il y a quinze ans, autant dire hier. Ce jour-là, il y avait à l'Opéra, dans cet enfer éternel qu'on nomme le foyer de la danse, un désordre inusité. Le corps de ballet tout entier s'y trouvait — deux cents jambes pleines de pétilllements ; deux cents œillades pleines de rayons. — Quoique la répétition fut en retard, aucun petit pied ne frappait le sol avec impatience, aucune main courroucée ne se serrait convulsivement. Il était clair qu'on demeurait sous l'émotion d'une grande nouvelle.

La nouvelle était grave, en vérité ! Figurez-vous, Mesdames, que deux danseuses avaient disparu, non pas les plus ordinaires, s'il vous plaît, mais bien deux jeunes filles charmantes, destinées à égaler les Taglioni de la veille et à dépasser les Ferraris de l'avenir. Mesdemoiselles Mérine et Stella, une brune et une blonde, toutes deux admirablement belles, ne réunissant pas encore trente-cinq ans sur leurs deux têtes, les tailles les plus fines, les jambes les mieux modelées, les têtes

fluence de l'Autriche comme avant la guerre. Le refus qu'a fait le pape de suivre le conseil de la France, ne la fera pas sortir de la modération ; elle défendrait encore le pape à Rome contre l'anarchie, si cela devenait nécessaire ; mais partout ailleurs, elle décline toute responsabilité.

M Rouher, le ministre du commerce et des travaux publics, a adressé à toutes les chambres de commerce une circulaire dans laquelle sont exposés les principes qui ont servi de base à la conclusion du traité de commerce, et mis en relief les inévitables avantages qui doivent, en dépit de tout, résulter pour le commerce français du loyal accomplissement de ces grandes mesures économiques. La résistance, à coup sûr, est loin de cesser. Des chambres de commerce, notamment celles de Rouen, Roubaix, ont formulé des adresses assez vives et réclamé la prolongation d'une enquête qui, dans les conditions actuelles, ne leur paraît pas suffisante. Quelques grandes maisons manufacturières annoncent leur liquidation ; d'autres ont affecté de renvoyer une partie de leurs ouvriers.

La duchesse Stéphanie de Bade est morte. Cette princesse avait des liens de parenté très rapprochés avec la famille impériale de France.

La grande-duchesse Stéphanie, née de Beauharnais, était la nièce de l'impératrice Joséphine, et l'empereur Napoléon I<sup>e</sup> l'avait déclarée sa fille adoptive. Elle est née le 28 août 1789 et elle a été mariée le 8 avril 1806 au grand-duc de Bade, Charles, qui est décédé en 1818. La grande-duchesse Stéphanie de Bade était âgée de 71 ans.

Depuis quelques jours les journaux de la Nièvre parlent d'une découverte horrible qui vient d'être faite sur le tracé du chemin de fer du Bourbonnais, à Cosne ; on aurait découvert 17 cadavres non loin d'une auberge isolée. Le parquet est saisi de l'affaire.

On apprend la mort de Radio, le complice d'Orsini, dont on a annoncé l'évasion du pénitencier de Cayenne. Radio serait mort en arrivant au Brésil.

#### FAITS DIVERS.

Les nouvelles de l'Océan atlantique et de la Manche signalent un temps affreux sur les côtes de France depuis trois ou quatre jours. La plupart des vapeurs sont restées dans les ports d'Angleterre, les voyageurs n'osant pas s'embarquer pour cette traversée périlleuse.

— Les recettes douanières de l'Autriche ont été, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 1589, de 13,215,515 florins, c'est-à-dire 6,413,675 de moins que dans la période correspondante de 1588. Les droits sur les sucre ont à eux seuls éprouvé une diminution de 2,338,751 florins.

n'est pas facile de deviner qui elles auront choisi pour cavalier.

Sur ce, le journaliste se déclara satisfait et alla faire son article. La danseuse alla rejoindre ses camarades, et la répétition commença.

Or, à la même heure, quelques jeunes gens étaient réunis dans l'élégant appartement du petit René de Morieux. Le maître du logis avait réuni ses amis autour de lui, dans une chambre reculée, loin des hommes et des domestiques, et il avait pris la parole en ces termes :

— Messieurs, un grand événement frappera de stupeur, aujourd'hui même, le monde parisien. Notre ami, le roi des grands seigneurs, le riche parmi les riches, le chef de nos parties les plus gaies, le plus galant et le plus respectueux auprès des femmes, en un mot, le duc de Valliguière, notre maître à tous, a disparu.

— Disparu !

— C'est le mot. Qu'est-il devenu ? Voilà ce que j'ignoré. Hier, le grand hasard m'a fait connaître que le duc avait vendu ses voitures et ses chevaux, qu'il avait congédié ses gens et fermé son hôtel. C'est là où je me suis rendu. Le suis m'a appris que depuis cinq jours l'hôtel n'appartenait plus au duc.

— Et ses maîtresses ? demanda un jeune homme tout nouvellement introduit dans ce cercle d'intimes.

Chacun le regarda avec étonnement. René de Morieux continua :

— Le duc n'avait pas de maîtresses : n'est-ce pas,

— Les nouvelles commerciales du Japon ravissent presque d'enthousiasme les journaux anglais de la Chine. Les lettres du correspondant du *Journal des Débats* expliquent en partie les causes de cet enthousiasme. Ce n'est pas seulement sur les dollars et sur la monnaie d'argent qu'il s'est fait de très grandes affaires. On a trouvé au Japon du charbon que l'on dit être à la fois très peu cher et très bon pour les machines à vapeur ; c'est un point important, attendu que jusqu'ici la navigation était obligée de tirer presque tout son charbon de l'Europe ou de l'Australie, les Chinois ne sachant pas exploiter les mines très considérables qu'ils possèdent. On annonce encore qu'il a été acheté au Japon de grandes quantités de soies que l'on dit très supérieures à celles de la Chine, pour le prix et pour la qualité.

— D'après une revue industrielle anglaise, la Grande Bretagne fournit presque 70 millions de tonnes de charbon de terre par année. On ne peut se faire une meilleure idée de l'immense commerce de l'Angleterre que par ce fait qu'à Manchester et aux environs de cette ville on emploie constamment une force de 1,200,000 chevaux à vapeur, et que pour entretenir cette force considérable on consomme 30,000 tonnes de charbon par jour ou 9,500,000 par an. Pour le sel, on consomme par jour 3,000 tonnes seulement ou 950,900 par an. Les steamers transatlantiques partant de Liverpool et d'autres ports brûlent 700,000 tonnes de charbon par an et les usines à gaz en emploient au moins 10,000. L'exportation du charbon s'élève pour l'Angleterre, en 1858, à 6,078,000 tonnes. On estime que l'Angleterre à elle seule pourrait fournir assez de charbon pour approvisionner l'Europe pendant 4000 ans.

#### CONFÉDÉRATION SUISSE

Le bruit est très accrédié aujourd'hui dans la ville fédérale que le gouvernement fédéral songe à ériger en légation le consulat général suisse qui existe dans la capitale des Etats sardes, et à accréder en conséquence un ministre ou un chargé d'affaires à Turin.

On affirme que le Conseil fédéral vient d'adresser à toutes les puissances une circulaire à l'occasion de l'annexion (vraie ou supposée) de la Savoie et du comté de Nice à la France.

Dans cette circulaire, le Conseil fédéral ferait observer aux puissances que le rôle de la Suisse en Europe est de représenter le principe de la neutralité dans toutes les guerres auxquelles la France peut se trouver mêlée. Cette neutralité, que l'on peut appeler d'ordre et d'intérêt européen, se trouverait compromise si la France, prenant possession

Edouard ?

Et il se tournait vers un beau garçon, au visage pâle et à l'œil un peu terne, qui, assis à l'écart, écoutait la conversation, le cigare aux lèvres et les yeux fermés. M. Edouard d'Aussay se leva à l'interrogation de René, et allant se placer devant le petit monsieur qui avait supposé des maîtresses au duc de Valliguière :

— Rien n'est plus vrai, lui dit-il. M. de Valliguière n'a jamais eu de maîtresses. Il a vécu trois ans au milieu de nous, partageant, dédaigneusement peut-être, certains de nos plaisirs, jamais nos folies amoureuses. Personne n'a pu le surprendre en bonne fortune. On a vainement cherché à lui découvrir quelque liaison. Plusieurs fois, il a soupié avec nous : il était toujours seul. C'est ainsi qu'un soir il vint s'asseoir treizième à notre table. Quelqu'un le lui fit remarquer.

— Je n'ai jamais cru à la fatalité du nombre-treize, répondit-il ; pourtant s'il devait avoir quelque influence sur moi, son intervention ici signifierait que je vais quitter Paris dans l'année.

— Il ne se trompait pas, s'écria René de Morieux, interrompant le narrateur.... Messieurs, reprit-il tout à coup, le départ du duc cache quelque chose d'extraordinaire. Il n'était pas homme à s'éloigner sans prendre congé de nous. Pour qu'il se soit décidé à disparaître aussi brusquement, il faut de l'inattendu dans son existence.

— Il est peut-être ruiné, hasarda timidement le bon jeune homme qui avait déjà parlé une fois.

de la Savoie, enclavait une partie de la Suisse dans ses frontières. A l'appui de cette opinion, la dépêche rappelle les événements du premier empire et les difficultés qu'eut alors la Suisse à assurer son indépendance.

Le Conseil fédéral, après avoir fait valoir ces diverses considérations, les estimerait assez convaincantes pour être autorisé à demander à l'Europe, dans le cas de l'annexion de la Savoie à la France, la cession à la Suisse du Chablais, du Faucigny, et sans doute aussi d'une partie du Genevois.

Le *Journal de Genève* ne donne d'ailleurs cette courte analyse que sous toute réserve.

La première conférence qui a eu lieu entre les délégués des Grisons et du Tessin, sous la présidence du chef du département politique de la Confédération, pour examiner les conséquences de la séparation des évêchés lombards, permet de prévoir que cette affaire ne sera pas terminée de sitôt. En effet, Tessin, voulant être annexé au diocèse de Coire, demande à ce que ses ressortissants puissent être éligibles comme chefs de cet évêché, jusqu'ici considéré comme un apanage exclusif de ressortissants grisons. Or, ces prétentions ne peuvent pas être acceptées purement et simplement par le canton intéressé. D'ailleurs les autres Etats composant le diocèse, Zurich, Schwytz, Unterwalden, Uri, Glaris, Appenzell, peuvent aussi élire, avec tout autant de droit, une réclamation identique pour le clergé catholique de leur territoire. On voit par là que, même indépendamment de ce que la cour de Rome peut dire ou faire, il y aura quelques embarras de notre côté à surmonter pour arriver à une solution.

#### ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

Le CONSEIL DES ETATS a donné son adhésion à la décision prise par le Conseil national, relativement aux monnaies divisionnaires de l'écu de 5 fr. et à la loi sur les aspirants-officiers.

#### CONSEIL NATIONAL

*Séance du lundi 30 janvier.*

M. Stehelin, colonel, fait rapport sur les propositions concernant les armes à feu. La commission est unanime pour adopter l'arrêté du Conseil des Etats, par lequel le Conseil fédéral est invité à prendre sérieusement en mains les essais sur la meilleure forme des armes à feu portatives et à établir sans délai de nouveaux modèles, en ayant égard à un calibre égal pour les armes à feu portatives, à la solidité de toutes les parties, ainsi qu'à l'adoption d'une baïonnette convenable.

La décision du Conseil des Etats se divise en deux parties, l'une concernant l'armement, l'autre concernant l'équipement et l'habillement. Elles seront

A ces mots, René de Morieux et Edouard d'Aussay levèrent les épaules.

— Dessèche-t-on la mer ? dit ce dernier. Il serait aussi difficile à vider les coffres de la maison de Valliguière que les vastes abîmes dans lesquels roulement, depuis le commencement du monde, les vagues furieuses de tous les océans. Non, ce n'est pas le motif du départ du duc.

Edouard s'arrêta. René prit la parole.

— Nous nous épuiserions vainement à chercher ce motif. Ce que nous avons à découvrir, c'est le duc lui-même. Que deux d'entre nous se mettent en route. Ce sera, si l'on veut bien, Edouard et moi : nous partirons demain, nous irons dans toutes les propriétés connues et inconnues de Valliguière, et si nous ne trouvons pas notre ami, c'est qu'il aura disparu de ce monde.

La proposition fut accueillie avec enthousiasme et le départ de René et d'Edouard fixé au lendemain. Ils devaient d'abord se rendre au château de Valliguière, dans le Midi, et de là fixer, d'après les renseignements obtenus, l'itinéraire de leur route.

Le soir, tout le monde s'entretenait de l'enlèvement des deux danseuses et de la disparition du duc ; mais personne ne songea à la coïncidence de ces deux faits. Les danseuses n'avaient pas d'amants. Le duc n'avait pas de maîtresses. Mon Dieu ! que tout cela était extraordinaire !

(La suite au prochain numéro).

traitées séparément. Il faut obtenir une bonne baïonnette et l'unité de calibre, ce qui est plus important que tout ce qui se rattache à l'habillement, que la commission considère comme secondaire. Si on a l'uniformité dans l'habillement et l'équipement, il n'en est pas de même pour l'armement, car nous avons plusieurs calibres : la carabine, le fusil de chasseur, les pistolets et notre fusil d'infanterie en voie de transformation. Il reconnaît que l'unité de calibre a fait de grands progrès, mais il y a encore bien à faire. Le calibre du fusil de chasseur est trop petit, celui d'un fusil d'infanterie devrait être plus grand ; il y a donc urgence à s'en occuper le plus tôt possible, pour éviter les frais qui se font actuellement. Un nouveau pas a été fait lors de la transformation de nos fusils de munition. Le calibre unique est admis dans les armées permanentes. L'Autriche et la France ont un calibre unique, nous devons arriver à ce résultat sans retard. C'est surtout les munitions qu'il importe d'avoir au même calibre, pour éviter les complications et les méprises.

La question d'armement devant exercer une influence directe sur l'habillement et l'équipement, il faut traiter cette première question, alors seulement on pourra utilement passer à l'étude de la seconde. L'idée fort étroite de ne faire les essais que dans une seule localité doit être abandonnée ; il faut un concours public, appeler tous les armuriers et mettre à contribution toutes les intelligences. La question se simplifie par l'adoption générale du fusil rayé.

Le rapporteur demande le retranchement des mots *autant que possible*, qui figurent dans l'arrêté du Conseil des Etats, et *en conseille* l'adoption avec cette modification.

M. Challet-Venel adopte en plein les idées de la commission. La question qui prime tout est celle de l'armement et je ferai observer que dans cette affaire on a pris la chose par le mauvais bout.

On a senti l'importance d'une transformation de nos vieilles armes. Dans quelle position vont se trouver les cantons qui, comme Grisons, ont à faire des acquisitions, alors que nous n'avons rien de définitif et que nous avons d'immenses progrès à faire ? ils seront dans l'embarras. Il faut donc sortir de cette situation en faisant des efforts pour bien armer aussi bien le fantassin que l'artillerie et les armes spéciales. L'armement d'abord, l'équipement ensuite, puis l'habillement s'il nous reste du temps. Une fois l'armement bon, nous ne craindrons pas le champ de bataille, quel que soit l'habillement.

La question de l'habillement a trop occupé le Conseil des Etats, le public et les membres de ce Conseil. C'est qu'il y a là une question de goût et de mode. Or sur ce point toutes sortes d'avis sont possibles et essentiellement variables.

M. Stämpfli. Si le Conseil fédéral fait des propositions sur l'habillement, c'est que par une décision des Conseils il a été mis en demeure de le faire. Néanmoins, il n'a pas négligé la question de l'armement et l'on s'occupe activement d'essais et de travaux relatifs aux armes à feu, aux calibres, à la baïonnette etc. Il importe de déterminer au plus tôt le calibre que l'on veut adopter, afin que les cantons puissent faire les achats nécessaires, et l'assemblée devra s'en occuper dans sa prochaine session.

M. Engelhard critique le schako à cause de sa pesanteur et le col à cause de sa rigidité, quant au ceinturon il craint qu'il n'entraîne beaucoup de maladies. Il continue à traiter les différentes questions relatives à l'habillement, ce qui entraîne l'observation de la part du président que la question de l'armement est seule en discussion.

M. Sprecher attire l'attention de l'assemblée sur la position du canton des Grisons, qui a perdu toutes ses armes dans l'incendie de l'arsenal. Il ne peut-être question d'acheter des fusils anciens pour les faire transformer à la façon Préal-Burnand, mais il est évident qu'il faut adopter immédiatement un calibre nouveau.

M. Benz. Il y a dans tous les cantons beaucoup de fusils qui n'ont pu être transformés et qu'il importe de remplacer au plus tôt.

Il s'est élevé des défiances au sujet de la transformation des fusils à Zofingen ; pour s'assurer si elles étaient fondées ou non, le département militaire de Zurich a fait faire des essais et un rapport,

d'où il résulte que les critiques n'étaient pas justifiées. Le fusil transformé n'est pas une carabine, mais une arme de transition qui vaut beaucoup mieux que l'ancienne et qui donne de très beaux résultats.

M. Delarageaz. Ainsi que l'a fait observer M. le président, il ne s'agit pour le moment que de la question de l'armement, puis on discutera celle concernant les changements à apporter à l'habillement. Le malentendu provient probablement de ce que l'arrêté du Conseil des Etats sur l'armement n'a pas été distribué aux membres de cette assemblée.

La commission a reconnu en effet que la question dominante est celle de l'armement, qui prime celle de l'équipement. En effet suivant le calibre des armes, la cartouchière doit être confectionnée, et suivant la forme de la cartouchière, le moyen de la porter varie.

Notre fusil de chasseur a un trop petit calibre, il en faut un plus grand pour le fusil d'infanterie, 4 à 4 1/4 lignes paraissent préférables à celui de chasseur dont la balle est à la fois trop légère et trop petite, elle ne s'aperçoit pas facilement dans les doigts du soldat surtout quand il fait froid ou quand l'agitation du combat tend à plus ou moins troubler son attention.

Si j'ai pris la parole, c'est principalement pour répondre à l'idée avancée par M. Challet-Venel prétendant que l'on a encore rien fait pour l'artillerie, attendu qu'elle est erronée, puisque depuis déjà un certain temps l'on fait des recherches et on étudie soigneusement la question du rayage des canons. On procède avec prudence et précaution, il est vrai, mais ne nous en plaignons pas, car l'admission d'un système mauvais aurait pour nos cantons, dont les moyens pécuniaires sont bornés, des conséquences désastreuses. Il importe donc de bien étudier et de n'adopter qu'un système éprouvé et parfaitement bon.

M. Sulzberger appuie la proposition de la commission, mais il ne voudrait pas que l'on discute aujourd'hui la question de transformation des fusils ; il croit que si le système Préal-Burnand est bon, néanmoins l'exécution n'a pas répondu aux promesses.

M. Vonmatt propose d'ajouter aux propositions de la commission la nomination de commissions des deux conseils pour examiner la question d'ici à la prochaine session, afin que le rapport puisse être présenté sans retard et avec pleine connaissance de cause.

Il traite ensuite la question de la poudre, dont la diversité explique jusqu'à un certain point la différence dans les résultats obtenus dans les essais de fusils transformés.

(A suivre.)

**Glaris.** — On apprend que la colonie du Nouveau-Glaris (Amérique du Nord) est dans un état prospère. Elle se distingue déjà par la fabrication d'excellents fromages, qui sont très recherchés et s'exportent en quantités considérables.

**Genève.** — Les administrateurs de la Caisse d'épargne de Genève viennent de publier le 43<sup>e</sup> rapport de cet établissement. Au 31 décembre 1858, la caisse d'épargne devait à 13,395 créanciers fr. 5,719,510 04. En 1859, elle a reçu, en 9,556 dépôts, fr. 1,234,236 81. Elle a bonifié pour intérêts (4 %) fr. 226,753 15. Total fr. 7,180,500. Pendant la même année, elle a fait 4,985 remboursements, fr. 1,926,220 11. Au 31 décembre 1859, elle devait à 12,934 créanciers fr. 5,254,279 89. Il résulte des chiffres comparés de 1858 et de 1859 : 1<sup>o</sup> que le nombre des dépôts en 1859 est inférieur de 1,013 à celui de 1858 ; 2<sup>o</sup> que la somme des versements de 1859 est également inférieure de fr. 119,108 32 à celle de 1858 ; 3<sup>o</sup> que le nombre des remboursements en 1859 est de 1,276 de plus qu'en 1858, et la somme des remboursements supérieure de fr. 844,675 60 à celle de 1858. Le fonds de réserve général de la caisse d'épargne est de fr. 525,829 27, qui se trouvent représentés par l'immeuble appartenant à la caisse d'épargne et de la rente 4 % genevoise.

Pendant l'année 1859, 670 barques ont débarqué au port de la rive droite et 1,088 au port de la rive gauche ; en tout 1758 barques, soit à peu près 5 par jour.

## CANTON DE VAUD

On espère encore dans notre canton que le Conseil national adoptera le préavis *unanime* de sa commission, de renvoyer au Conseil fédéral son malencontreux projet sur la transformation de l'uniforme de nos milices. Il est évident pour toute personne impartiale que ce projet est mal conçu et tout à fait incomplet, puisque, tout en supprimant l'un des points les plus essentiels de la tenue militaire, les signes distinctifs des grades, il ne dit pas nettement comment on les remplacerait. Il est bien question d'étoiles s'adaptant au collet, qui auraient l'avantage de faire prendre nos officiers pour des non combattants, ou pour des employés de chemins de fer ; mais comme ce signe très peu visible a été reconnu insuffisant, il serait question de garnir de galons d'argent ou d'or les manches des tuniques, des capotes, des burnous et probablement aussi celles des vestes d'étoffe légère, dont on a eu l'ingénieuse idée d'assublir nos militaires. Et l'on voudrait nous faire croire que ce système de passementerie serait plus économique que celui que nous avons aujourd'hui ! Mais il est évident que ces étoiles et ces broderies reproduites sur chacune des tenues seraient plus coûteux qu'une seule paire d'épaulettes pouvant s'adapter à l'un ou à l'autre des habits, et que l'on peut toujours revendre à un certain prix quand on a fini son service.

Dans tous les cas, il ne nous paraît nullement convenable d'abandonner au caprice du Conseil fédéral ces points qu'il a peut-être laissé avec intention indéterminés, sauf à les réglementer plus tard à son gré. Nous avons de bonnes raisons pour ne pas nous en rapporter aveuglément aux décisions de ces messieurs.

Il serait facile de prouver, en le discutant article par article, que ce projet ne supporte pas un examen sérieux, surtout en ce qui concerne le groupement des chiffres, au moyen desquels on a précédemment fait croire à une économie sensible dans la dépense.

Si nous étions complètement table rase en fait de tenue militaire, on aurait pu comprendre la présentation d'un pareil projet ; mais telle n'est pas la situation. La tenue de nos milices est belle et bonne ; le soldat suisse y est habitué et ne s'en plaint pas. Ce n'est certes pas sans de grands efforts que l'on est arrivé à une uniformité assez complète et satisfaisante. Pourquoi donc vouloir bouleverser tout cela, pour satisfaire les caprices de quelques officiers qui se seront entichés d'une autre tenue et sans tenir compte des sacrifices énormes que cela occasionnerait aux cantons et surtout aux citoyens, qui, comme chez nous, s'équipent à leurs frais ?

Si décidément l'on ne tenait aucun compte des vœux exprimés par quelques milliers de confédérés, qui ont en toute circonstance fait preuve de zèle militaire et de dévouement à la commune patrie, on arriverait indubitablement à augmenter l'antagonisme qui règne déjà entre la population allemande et celle des cantons de la Suisse française, et l'on porterait un coup fatal à l'union si nécessaire des confédérés. Les projets présentés par le Conseil fédéral dans la session actuelle des Chambres dénotent des idées de centralisation très dangereuses pour la souveraineté cantonale. Ceux relatifs à l'instruction des aspirants de l'infanterie et au changement d'uniforme, sont à notre avis tout ce que l'on pouvait imaginer de plus impolitique, surtout dans les circonstances actuelles, qui peuvent devenir d'un instant à l'autre des plus critiques pour la Suisse.

Nous aimons à croire que le Conseil national aura la sagesse d'écartier de pareils éléments de discorde.

L'inauguration de la section des secours mutuels de Cully et de St-Saphorin a eu lieu dimanche dernier 29 courant. La solennité s'est passée dans la salle du tribunal de district de Lavaux. — M. Meystre, président du comité central, dans un discours où il a fait un narré historique, non seulement des sociétés de secours mutuels dans notre patrie et dans l'Europe entière, mais de la mutualité dès le moyen-âge jusqu'à aujourd'hui, a décrit à grands traits l'efficacité de cette institution dans le dix-neuvième siècle, soit comme idée s'emparant de l'imagination de l'homme, soit surtout sous le rapport de son application à une des dures nécessités

## NOUVELLISTE VAUDOIS.

de l'existence. Ce discours, qu'il serait bon de pouvoir reproduire en entier, a été écouté avec l'attention la plus grande et la plus soutenue. Il renfermait des aperçus, des appréciations et des points de vue d'un ordre vraiment supérieur.

Il est bon d'observer ici que l'inauguration de la section de Cully n'est pas positivement une acquisition nouvelle pour la société, puisqu'elle existait déjà comme section de district. La nécessité de faciliter l'accomplissement des formalités requises pour la marche régulière de la société a exigé la formation de deux sections dans le district de Lavau : celle de Lutry et celle de Cully. C'est une simple division administrative, créée essentiellement en vue d'activer davantage l'action bienfaisante de cette belle institution.

Les formalités d'installation étant accomplies, l'assemblée s'est transportée dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, où une collation était servie. Le comité de Cully, partant de la louable idée de ramener à la simplicité patriarchale les fêtes patriotiques, voulut inaugurer le frugal régime du pain et du vin. Malgré cela, aussitôt que les membres des sections représentées furent à table, en face les uns des autres, le feu sacré éclata. Les discours, les toasts, les hymnes et les chansons se succédèrent rapidement. Quoique sans programme, aucun des sujets que l'on aborde ordinairement en pareille circonstance ne fut oublié. Le héros du dévouement, le martyr de la liberté vaudoise, le vaillant major Davel, dont le monument était à quelques pas de l'assemblée, inspira de chaleureuses paroles. Comme à Lutry, une douzaine de recrues furent annoncées. Et quand la nuit commença à étendre son voile, chacun reprit gaiement le chemin de ses foyers, emportant le souvenir d'une journée passée dans l'esprit de cette cordialité et de cette fraternité qui reposent des fatigues et des difficultés de la vie.

Le conseil communal de la commune d'Yverdon vient d'autoriser la municipalité à accepter avec reconnaissance le legs de 150,000 francs fait par son combourgues François-Frédéric Petitmaître, décédé célibataire, avec toutes les clauses et conditions attachées à cette donation. Ce capital et les intérêts ne seront disponibles que dans un temps assez éloigné ; ils serviront : 1<sup>e</sup> A créer un asile pour les pauvres orphelins ; 2<sup>e</sup> A fonder une caisse de famille destinée spécialement à secourir les familles Petitmaître.

Honneur à ces philanthropes qui consacrent une partie de leur fortune à créer des établissements d'utilité publique.

L'un des orateurs de l'assemblée de Nyon nous demande l'insertion forcée de la lettre suivante :

*Au citoyen Jaques Loup, instituteur au collège-école moyenne de Nyon.*

Votre rectification de nom, dans le n° 20 du *Nouvelliste*, me paraît presque inutile, un peu trop longue et surtout inconvenante dans ses termes. Si vous avez été l'objet d'une mystification, vous pourriez à l'avenir examiner les choses de plus près et ne pas écrire *ab irato*.

Agréez, etc.  
Eysins, 20 janvier 1860.

P. LOUP, à Eysins.

Bon nombre de lecteurs estimeront comme nous que cette réclamation ne saurait atténuer en rien la lettre parfaitement convenable qui a paru dans notre numéro de mercredi dernier, sous la signature de M. Loup, instituteur à Nyon.

### Dépêches télégraphiques.

TURIN, 29 janvier, 6 heures du soir. — Le ministre des affaires étrangères sarde a envoyé, le 27 janvier, une circulaire sur la question de l'Italie centrale aux légations sardes à l'étranger.

La circulaire Cavour fait observer que les populations de l'Italie centrale avaient accepté le congrès avec confiance, mais que de graves événements ont suivi : l'ajournement du congrès, la brochure *le Pape et le Congrès*, dont, sans chercher l'origine, on ne peut méconnaître l'importance, la lettre de Napoléon au pape, le discours de la reine d'Angleterre et le discours de lord Palmerston à la chambre des communes, sont des faits qui démontrent l'impossibilité de restaurations dans l'Italie centrale.

On a la certitude que le congrès, pour le moment, ne se réunira pas. Les gouvernements de l'Italie

ont eu la conviction, dans ces conditions, de leur devoir suprême de satisfaire aux exigences légitimes des populations, dont la conduite si digne a tant étonné l'Europe.

Ces gouvernements ont satisfait de leur côté aux vœux de ces provinces, en proclamant le statut et la loi électorale politique sarde. En annonçant pour le moment ces faits, M. de Cavour conclut en rappelant qu'il ne manquera jamais à la responsabilité qui lui incombe pour la tranquillité de l'Europe et la pacification de l'Italie.

CHAMBERY, 29. — Une foule nombreuse de citoyens est allée aujourd'hui au château, drapeau en tête, demandant, par 24 députés, audience au gouverneur. Ils ont protesté de la fidélité de la majorité des Savoisiens à leur roi et à sa dynastie, et demandé des explications sur les bruits de séparation. Le gouverneur a répondu en remerciant de cette protestation, et en ajoutant que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de céder la Savoie.

Ces paroles, rapportées à la foule, ont excité des cris enthousiastes de vive le roi vive la maison de Savoie ! La foule s'est séparée en bon ordre.

PARIS, 30 janvier. — Consolidés, 94 1/8 — 3 %. (compt.), 65 90. — 4 1/2 %, 96 70. — Mobilier, 740. — Autrichiens, 513. — Ouest-Suisse, 270.

### ANNONCES

#### DÉPÔT DES OUVRAGES SUIVANTS

édités par MM. Larousse et Beyer, de Paris.

**Grammaire lexicologique** du premier âge par Larousse (élèves). 1 vol. cart. 60 cent.

— idem (guide du maître). 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 50.

**Éléments lexicologiques**, par le même (élèves). 1 vol. cart. 1 fr. 10.

— idem (guide du maître). 1 vol. in-12, cart. 2 fr.

**Cours lexicologique de style**, par le même (élèves). 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 50.

**Traité complet d'analyse et de synthèse logiques**, par le même (élèves). 1 vol. 1 fr. 10.

— idem (guide du maître). 1 vol. in-12, cart. 2 fr.

**d'analyse grammaticale**, par le même. 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 10.

**Méthode lexicologique de lecture**, par le même. 1 vol. in-12, vignettes. 25 c.

**Encyclopédie du jeune âge**, par le même (élèves). in-18, cart. 50 c.

— idem (guide du maître). in-18, cart. 1 fr.

**Cours gradué d'exercices de style**, par Th. Lepetit. 2 vol. in-12, cart. Chaque vol. 1 fr. 50.

**Premiers exercices de style épistolaire**, par le même. 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 10.

**Exercices sur le style épistolaire**, par A. Abrant. 1 vol. in-12, 1 fr. 50.

**Nouveau dictionnaire de la langue française**, par Larousse, 1 vol. in-18, de 732 pages, relié. 2 fr. 25.

**Jardin des racines grecques**, avec exercices, par le même (maîtres). 1 vol. in-12, cart. 2 fr.

**Cours gradué de dictées françaises**, par Th. Lepetit. 3 vol. in-12, cart (maîtres). le 1<sup>e</sup> 1 fr., le 2<sup>e</sup> 1 fr. 50 et le 3<sup>e</sup> 2 fr.

**Exercices et dictées sur les difficultés de l'orthographe française**, par Gallien. 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 50.

**Lectures intermédiaires ou nouveaux exercices**, par Mlle Juraville. 1 vol. in-12, cart. 75 c.

**Livre universel de lecture et d'enseignement** pour les écoles primaires ou encyclopédie des écoles, par Amyot. 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 50.

**Méthode de calcul oral**, mise à la portée des jeunes enfants, par Mlle Juraville. 1 vol. in-12. 40 c.

**Petite arithmétique** enseignée, avec exercices et problèmes, par Sabaté. 50 c.

**Cours complet d'arithmétique** avec exercices et problèmes, par le même (maîtres). 2 vol. in-12. Chaque vol. se vend 1 fr.

**Traité d'arithmétique** avec 3000 exercices et problèmes et les solutions, par Vigneau (maîtres). 1 vol. in-12. 2 fr. 25.

**Cours complet de dessin linéaire, d'arpentage et d'architecture**, divisé en 3 parties, par Henri et Boyer. 1<sup>e</sup> partie, cours élémentaire par Boyer. 1 vol. in-12, avec 70 planches. 1 fr. 25.

— idem. 2<sup>e</sup> partie, cours secondaire et progressif, par Henry. 80 pl. in-4. 6 fr.

— idem. 3<sup>e</sup> partie, cours supérieur, par le même, 96 pl. in-4. 8 fr.

**Cours progressif, méthodique de dessin linéaire**, par Tripon. 30 pl. in-folio. 4 fr. 50.

**Partage des terrains ou géodésie agraire**, par Dehoux. 1 vol. in-12, fig. 1 fr. 50.

**Cours normal de géographie**, avec 11 cartes, par Sanis, 1 vol. in-4, obl. 1 fr. 50.

**Premières leçons de lecture musicale** et de transcription, par L. Cochery. 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 50.

**Les romances du couvent**, poésies enfantines avec la musique des airs, par Marcelin Moreau. 1 vol. in-12. 1 fr. 50.

**Musée littéraire et scientifique** de l'école et de la famille. 1 vol. gr. in-8, relié en percaline. 7 fr. 50.

**Les vierges du foyer**, légendes poétiques et morales, par Barillot. 1 vol. gr. in-8, relié en percaline, tranché dorée. 6 fr.

**Trésor poétique**, livre de lecture et de récitation. 300 morceaux de poésie empruntés pour la plupart aux poètes du XIX<sup>e</sup> siècle. 1 vol. in-18 de 500 pages, cart. 2 fr.

**Opinions des anciens et des modernes sur l'éducation**, par Larcher, 2 vol. gr. in-18. Chaque vol. se vend 3 fr.

Aut Dépôt Bibliographique de J. CHANTRENS, Cité, à Lausanne.

### Société vaudoise pour l'amélioration des races bovines, ovines et porcines.

L'assemblée générale est convoquée pour lundi 20 février, à une heure du jour, à l'hôtel de ville à Lausanne, pour s'occuper, après examen du compte-rendu et des comptes de 1859, de la question de l'amélioration des jeunes produits par le moyen de l'alpage, et, si le nombre d'inscriptions est suffisant, de la location d'une seconde montagne pour 1860. Les membres de la Société sont prévenus que les inscriptions d'élèves de toutes races et de moins de deux ans sont dès maintenant ouvertes chez le secrétaire-caissier, et seront reçues jusqu'au 20 février.

Le comité.

### MISE DE BOIS

Vendredi trois février prochain, dès les neuf heures du matin, M. le notaire Malherbe fera miser sur place, dans sa forêt de Tilleriaz, près le tunnel d'Eclépens, 8000 fagots et 70 numéros de perches d'essences diverses.

### Avis aux propriétaires de vignes.

Douze années d'expérience dans notre canton ont constaté que la préparation des échalas par le procédé Margary est le seul moyen efficace de les empêcher de pourrir et par là même de procurer une grande économie dans l'entretien des vignes. L'usage de ces échalas ainsi préparés a pris, ces dernières années, une grande extension dans tout le vignoble, principalement à la Côte et dans le district d'Aigle.

L'atelier de préparation se trouve à Ouchy, chez MM. Veuve Brandt et fils qui se chargent de fournir sur commande de beaux échalas tout préparés au prix de 34 fr. le millier, pris à Ouchy, ou 2 fr. en sus pour les rendre franco sur tous les ports du littoral.

Vu la difficulté de se procurer des échalas de bonne grosseur, les personnes qui en désirent sont instamment priées d'adresser leurs demandes au plus tôt.

**AVIS** Une jeune demoiselle de la Suisse allemande, tailléeuse, désire trouver une place pour travailler de son état; elle accepterait cependant une place de demoiselle de magasin ou de femme de chambre. S'adresser chez M. Ch. Demartines, chaperier, à Lausanne.

**SOURCES** Monsieur Durussel, géomètre, à Sassel, district de Payerne, fait connaître au public qu'il s'occupe de la découverte des sources, sans le secours d'aucun instrument. Un examen de quelques minutes sur le terrain lui suffit pour déterminer la position d'une source, sa profondeur et même son volume.

Les personnes qui auraient besoin de ses services sont priées de lui écrire franco.

### Bourse de Genève du 30 janvier 1860.

ACTIONS INDUSTRIELLES	Demandé.	Offert.
Genève à Lyon . . . . .	500 >	505 >
Ouest-Suisse . . . . .	272 50	275 >
Central-Suisse . . . . .	>>>	445 >
Nord-Est . . . . .	480 >	500 >
Paris à Lyon et Méditerranée . . . . .	887 50	892 50
Paris à Orléans . . . . .	>>>	>>>
Midi . . . . .	>>>	>>>
Autrichiens . . . . .	515 >	517 50
Lombard-Vénitien et Sud-Autriche . . . . .	551 25	552 50
Sarragosse . . . . .	448 75	450 >
Mobilier français . . . . .	>>>	>>>
<b>EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES</b>		
4 % Genevois . . . . .	73 1/4	74 >
5 % Piémontais . . . . .	81 1/2	81 1/4
Ville de Turin . . . . .	>>>	410 >
Ouest-Suisse 1854 . . . . .	402 50	410 >
Idem 1856-57 . . . . .	393 75	395 >
Lyon-Genève (nouv.) . . . . .	290 >	291 >
Banque du Commerce . . . . .	>>>	1180 >
Lombard-Vénitien . . . . .	253 >	253 50
Sarragosse . . . . .	250 >	255 >
Jouissance Sétif . . . . .	>>>	>>>
Comptoir d'escompte . . . . .	1240 >	1250 >

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLET FILS